

85 - Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) - Convention de groupement de commandes

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur : Dans le cadre de la fourniture d'équipements de protection individuelle, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) et le SYBERT souhaitent se regrouper pour les procédures de passation des marchés publics.

Ce marché a pour objet la fourniture d'articles de protection contre les divers risques que peuvent rencontrer les agents (chimiques, mécaniques, thermiques...).

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la forme du marché est celle du marché à bons de commande permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

La durée de ce marché est d'un an reconductible une fois pour une durée maximum de 2 années.

Le montant annuel estimé de commande pour la Ville est de l'ordre de 60 000 € HT.

Le marché est décomposé en 5 lots qui sont les suivants :

Lot	Désignation	Estimation annuelle HT
01	Protection des mains contre les risques mécaniques Gants contre les risques mécaniques Norme EN388	21 000 €
02	Protection des mains pour soudure et contre froid et produits chimiques Gants normes EN511, EN407 et EN374	4 800 €
03	Protection de la tête Protections auditive, yeux-visage, respiratoire et tête	18 500 €
04	Protection du corps : haute visibilité, pluie, froid Vêtements normes EN471, EN343, EN471 et contre froid	32 500 €
05	Protection du corps : applications spécifiques Vêtements de protection normes EN381, EN 465, pr EN1511et pr EN 1512, surchaussants et tabliers	10 000 €

Ce marché à bons de commande aura un montant maximum fixé à 120 000 € HT/an.

Le marché fera l'objet d'une procédure adaptée.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts et le SYBERT.

«**M. LE MAIRE** : Abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.